



Commune de Dompierre 2 rue de l'école - 60420 Dompierre Téléphone : 03.44.51.16.19

Mail: mairie.dompierre60@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Dompierre

Séance du Jeudi 4 Juin 2020

L'an deux mil vingt et le quatre Juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation: 28 Mai 2020

<u>Présents</u>: Mmes Patricia CHABANCE, Julie DUWEZ, Stéphanie GEORGE, Véronique GRIGNON-PONCE et Mrs Bertrand DELACROIX, Morgan DEVIL, Stéphane GORISSEN, Nicolas LE ROUX, Mohsen ZINELABIDINE.

Absent(s) excusés : Mme Aline BLECOT et M. Michel ALDERWEIRELDT

Absent(s):

Secrétaire de séance : Mme Patricia CHABANCE

Constatant que le quorum est réuni avec 9 membres présents, Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

> Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

Désignation du secrétaire de séance.

Madame Patricia CHABANCE est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Objet: N° d'ordre de séance 1 : Indemnités aux Élus

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Désignation des délégués CCPP

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Désignation des délégués SEZEO

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Désignation des délégués au SIRS

Objet: N° d'ordre de séance 5 : Désignation des délégués au Conseil d'Ecole

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Désignation des délégués AITT et mission locale

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Désignation des délégués AMEVA

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Désignation des délégués ADICO

Objet: N° d'ordre de séance 9 : Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Désignation des membres des commissions communales

Objet: N° d'ordre de séance 11: Communications du Maire

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Indemnités aux Élus

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le Conseil Municipal décide :

- <u>Article 1</u>: Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
- Taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire: 25.5 %

1er et 2ème Adjoints: 9.9 %

- Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Madame la Maire rappelle que les indemnités des élus peuvent être allouées au Maire mais aussi à ses adjoints et conseillers municipaux dès lors qu'ils reçoivent les délégations du Maire.

Madame la Maire propose donc de répartir pour le moment 80% du montant de l'enveloppe maximale prévue pour le Maire et les 2 adjoints sachant que le Maire laisserait 171.58€ et les adjoints 66.61€. Après réflexion cette proposition est refusée l'indemnité reste fixe à 100% du taux maximal.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET ADJOINTS

CIVILLITE	NOM	PRENOM	FONCTIONS	Indice brut terminal de la fonction publique	INDEMNITE MENSUELLE BRUTE
Mme	GRIGNON- PONCE	Véronique	Maire	25.5 %	991.80 €
M	LE ROUX	Nicolas	1ère Adjoint	9.9 %	385.05 €
M	DELACROIX	Bertrand	2ème Adjoint	9.9 %	385.05 €

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Désignation des délégués CCPP

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de ses délégués au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Elle rappelle que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires, élus au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont les conseillers municipaux désignés dans l'ordre du tableau. Les règles d'établissement du tableau sont fixées à l'article L.2121-1 du CGCT (après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux).

Elle rappelle également qu'en cas de cessation du seul mandat d'un conseiller communautaire, celui-ci est remplacé par le premier membre du Conseil Municipal n'exerçant pas le mandat de conseiller communautaire dans l'ordre du tableau établi à la date de la vacance du siège.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne les délégués figurant ci-dessous pour siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Plateau Picard		
Délégué Titulaire	Délégué Suppléant	
Mme Véronique GRIGNON-PONCE	Mr LE ROUX Nicolas	

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Désignation des délégués SEZEO

Madame le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au sein du Syndicat d'Electricité des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO).

Conformément à l'article 8 des statuts du SEZEO le syndicat est administré par un comité composé des délégués élus par les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de désigner un délégué figurant dans le tableau ci-après :

SEZEO			
Délégués Titulaires	Délégué Suppléant		
Bertrand DELACROIX	M/ CDICNON BONCE		
Nicolas LE ROUX	Véronique GRIGNON-PONCE		

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Désignation des délégués au SIRS

Madame le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au sein du Regroupement Pédagogique Concentré (SIRS).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

Regroupement Pédagogique Concentré (SIRS)			
Délégués Titulaires	Délégué Suppléant		
Véronique GRIGNON-PONCE	Stánhania GEODGE		
Nicolas LE ROUX	Stéphanie GEORGE		

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Désignation des délégués au Conseil d'Ecole

Madame le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au sein du Conseil d'Ecole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

Conseil d'École			
Délégués Titulaires	Délégué Suppléant		
Nicolas LE ROUX	Véronique GRIGNON-PONCE		
Stéphanie GEORGE			

Objet: N° d'ordre de séance 6 : Désignation des délégués AITT et mission locale

Madame le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au sein de l'AITT et Mission Locale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après :

AITT et Mission Locale			
Délégué Titulaire	Délégué Suppléant		
Aline BLECOT	Julie DUWEZ		

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Désignation des délégués AMEVA

Madame le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués au sein de l'AMEVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après :

AMEVA			
Délégué Titulaire	Délégué Suppléant		
Morgan DEVIL	Nicolas LE ROUX		

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Désignation des délégués ADICO

Considérant l'adhésion de la Commune de DOMPIERRE

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités);

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de DOMPIERRE ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Monsieur **ZINELABIDINE Mohsen et Madame GRIGNON-PONCE Véronique** en qualité de délégués titulaires ;
- Madame GEORGE Stéphanie, en qualité de délégué suppléant.

AUTORISE Madame GRIGNON-PONCE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>Objet</u>: N° d'ordre de séance 9 : Elections des membres de la Commission d'Appel D'Offres

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Selon les règles de composition fixée par l'article 22 du Code des Marchés Publics, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire ou son représentant, président et trois membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La commission d'appel d'offres a pour rôle :

- l'examen des candidatures et les offres en cas d'appel d'offres
- l'élimination des offres non-conformes à l'objet du marché
- le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché
- le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux

- donne son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection :

- Déclare élus à l'unanimité, les conseillers municipaux suivants, membres de la commission d'appel d'offres :

Membres		

$\underline{\mathbf{Objet}}: \mathbf{N^o}$ d'ordre de séance $\mathbf{10}: \mathbf{D\acute{e}signation}$ des membres des commissions

Communales

Madame le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à la désignation des membres des commissions communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Le Conseil Municipal décide de désigner les membres figurant dans le tableau ci-après

COMMISSION URBANISME	
Bertrand DELACROIX	
Véronique GRIGNON-PONCE	
Mohsen ZINELABIDINE	
Julie DUWEZ	
Aline BLECOT	
COMMISSION FETES ET CEREMONIES	
Tous les membres du Conseil Municipal	
COMMISSION COMMUNICATIONS	
Stephanie GEORGE	
Julie DUWEZ	
Mohsen ZINELABIDINE	
Véronique GRIGNON-PONCE	

COMMISSION SECURITE/CORRESPONDANT DEFENSE

Nicolas LE ROUX

Véronique GRIGNON-PONCE

Bertrand DELACROIX

COMMISSION PAYSAGERIE/ENVIRONNEMENT

Aline BLECOT

Morgan DEVIL

Bertrand DELACROIX

COMMISSION CIMETIERE-EGLISE

Bertrand DELACROIX

Véronique GRIGNON-PONCE

Patricia CHABANCE

Monsieur et Madame JAFFRE (Délégués extérieurs)

COMMISSION BATIMENTS

Bertrand DELACROIX

Nicolas LE ROUX

Julie DUWEZ

Véronique GRIGNON-PONCE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Véronique GRIGNON-PONCE

Aline BLECOT

Objet : N° d'ordre de séance 11 : Communications du Maire

- Un devis pour l'installation des plans de sécurité dans la Mairie et la salle polyvalente est signé.
- Afin d'aménager la salle polyvalente, un devis pour la pose de volet roulant sur la fenêtre de la cour est arrivé et nous attendons celui pour l'installation d'une climatisation pour éviter l'ouverture des portes et fenêtres l'été.
- De plus, afin d'améliorer le travail du secrétariat, un devis pour du nouveau matériel a été demandé ainsi que chez l'opérateur téléphonique pour un raccordement à la fibre et l'abonnement à une ligne de téléphone portable.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Maire lève la séance à 21h50.

La Maire, Véronique GRIGNON-PONCE

Signature des Membres du Conseil Municipal

Michel ALDERWEIRELDT Absent excusé	Aline BLECOT Absente excusée	Patricia CHABANCE Présente	Julie DUWEZ Présente
Stéphanie GEORGE Présente	Véronique GRIGNON-PONCE Présente	Bertrand DELACROIX Présent	Morgan DEVIL Présent
Stéphane GORISSEN Présent	Nicolas LE ROUX Présent	Mohsen ZINELABIDINE Présent	